

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de VILLEFRANCHE-
DE-ROUERGUE

Commune de MANHAC
15 chemin de l'Estang
12160 MANHAC
Tél. : 05 65 69 03 53
Courriel : mairie@manhac.fr


ARRÊTÉ
N°2026-19

**Arrêté temporaire de voirie pour travaux d'enfouissement de réseaux électriques,
D618 Route de Lavernhe - Place de l'école – Rue des Beaux jours – Route de la Penterie-
Route des Gazanes 12160 Manhac**

Vu le Code des collectivités locales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS OLEMPS 10 rue Nicéphore Niepce, Parc d'activité MALAN-GAZET 12510 OLEMPS, qui demande l'autorisation d'occuper le domaine public sur les voies mentionnées ci-dessus pour réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, de terrassement, pose de coffrets, raccordement électriques aériens et souterrains et éclairage public.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 : Du 30/03/2026 au 30/06/2026 l'entreprise SPIE CITYNETWORKS OLEMPS, est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, de terrassement, pose de coffrets, raccordement électriques aériens et souterrains et éclairage public. L'entreprise devra remettre la chaussée en état après travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS OLEMPS, de même elle sera enlevée dans les mêmes conditions.

Article 3 : La circulation pourra être rétablie avant le 30/06/2026 en cas d'achèvement anticipé des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :

- La Gendarmerie de BARAQUEVILLE
- SDIS
- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS OLEMPS

Fait à Manhac, le 30 mars 2026

Le Maire
Bernard CALMELS



Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.